



L'ACPR renouvelle l'agrément d'ACTUARIS pour labelliser les contrats de protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

Paris, le 18 mai 2015 – L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) vient de renouveler l'habilitation d'ACTUARIS, cabinet d'actuariat-conseil indépendant, à labelliser les contrats et règlements de **protection sociale complémentaire** pour les agents des collectivités territoriales. La décision de l'ACPR a été publiée au Journal Officiel du 7 mai 2015.

Depuis 2012, 77 organismes d'assurance ont confié la labellisation de leurs 131 dossiers en Santé et Prévoyance au cabinet ACTUARIS. « Ce succès repose notamment sur la réactivité de nos équipes à prendre en charge les demandes de labellisation, grâce à une méthodologie robuste et éprouvée » témoigne Cécile PARADIS, Directrice Produits prévoyance et santé.

Un autre facteur de réussite réside dans le suivi des dossiers durant les 3 années par l'équipe Prévoyance & santé du cabinet : « En choisissant ACTUARIS comme labellisateur, les organismes bénéficient de notre veille réglementaire et « marché ». Ils s'assurent de proposer des produits en constante conformité avec les exigences « changeantes » du décret sur les 3 années de durée du label » explique Céline BLATTNER, Associée Responsable du Pôle Prévoyance et santé d'ACTUARIS.

Cette procédure d'habilitation s'inscrit dans le dispositif de participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

À propos d'ACTUARIS

Filiale d'ADDACTIS Group (200 personnes majoritairement dédiées à l'actuariat et au conseil en ressources humaines), ACTUARIS est un des leaders européens en actuariat-conseil et premier éditeur de logiciels actuariels, intervenant auprès des sociétés d'assurance et de réassurance. Avec une équipe comptant plus de cent salariés dont la plupart sont actuaires, ACTUARIS conçoit et propose des solutions innovantes pour accompagner chaque année plus de 200 organismes assureurs – et 2000 utilisateurs de ses logiciels- dans le cadre de leurs chantiers techniques, actuariels, réglementaires et informatiques.

Le Cabinet se développe à l'étranger au travers de la société ADDACTIS Worldwide et de filiales implantées en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas.

www.actuaris.com

Contact presse : Audrey Donnenfeld – ADRP – 06 30 10 76 90 audrey.donnenfeld@ad-rp.fr